



## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 25 novembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 19/11/2015

### Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Isabelle BAPTISTE, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER.

Messieurs, Emmanuel DIDIER, Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY.

Absents : Guy BEAU, pouvoir à Stéphanie GARNIER ; André TARDY, pouvoir à René HRYNIOW.

Secrétaire : Isabelle BAPTISTE.

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2015 n'appelant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des membres.

### **DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe le Conseil que les convocations au conseil municipal et différentes commissions peuvent être adressées par mail aux élus qui le demandent.

Après un tour de table, l'ensemble des conseillers autorise l'envoi des convocations de façon dématérialisée.

### **APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016/2018**

Madame le Maire explique que le contrat « enfance jeunesse » est une convention entre la commune, la CAF et la MSA. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention.
- autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Nous sommes concernés par ce contrat pour l'association Les Chambons. Stéphanie GARNIER souhaite que les Chambons soient destinataires d'une copie du contrat.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire propose de créer une opération en investissement concernant la sécurisation du RD105 entre l'école et la Ferme aux trois Granges.

## **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION LES CHAMBONS**

Il avait été demandé à la directrice des Chambons de venir présenter l'association, mais celle-ci ayant démissionné à l'issue de sa période d'essai, Stéphanie GARNIER, élue au sein du bureau des Chambons, la présente.

Les finances sont gérées par des bénévoles. Les animateurs interviennent pour les vacances, le périscolaire (matin, temps méridien et soir) et les TAP qui sont gratuits à Boisset.

Une réunion extraordinaire a eu lieu suite à la démission de la directrice recrutée en septembre dernier, et l'intérim de direction est assuré par Mélanie BOURMAULT.

Une inquiétude subsiste quant au devenir de cette association et une réflexion est engagée au niveau des 3 communes : Boisset, L'hôpital le Grand et Unias.

Concernant les TAP, la subvention de 40€/enfant versée par l'État est pérennisée.

Pour info, le nombre d'enfants prenant leur repas à la cantine est en augmentation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe que Géraldine DUSSON a demandé une mutation pour St Laurent le Conche. Il serait souhaitable qu'elle puisse terminer les comptes administratifs avant son départ.

Pour son remplacement plusieurs pistes sont évoquées : embauche d'une personne, ou attributions de plus de tâches à Christine BERTHET, ou mutualisation avec les communes de la CALF.

- Devis pour le local du personnel technique : il s'élève à 1 209.50€. Concernant les problèmes électriques, la mise aux normes doit se faire avant la fin de l'année.

- Cimetière : travail en cours sur le repérage.

Une société a fait une offre de gestion du cimetière pour un montant de 4 000€ HT, et un aménagement du nouveau cimetière pour un montant de 2 630€ HT. Une ouverture est à prévoir dans le mur, le devis de l'entreprise REYNAUD s'élève à 1 410€ HT.

- Règlement intérieur : il sera présenté au Conseil lors de la séance du 07 décembre, et envoyé au Comité Technique Paritaire avant de l'être au personnel le 17 décembre.

- Sortie du bulletin municipal n°73 en fin de semaine 48.

- Il est donné lecture de la réponse du CJS concernant leur participation financière au city stade, qui s'élèvera à 20 000€. Concernant ce projet, la piste sera rectangulaire ; la plateforme de 448 m<sup>2</sup> sera réalisée en janvier/février. Une convention avec le CJS sera rédigée.

- Extinction de nuit : arrêté pris à partir du 25 novembre 2015 de 23h à 5h.

- Ecole communale : une rencontre est prévue avec la directrice pour aborder le plan vigipirate et les travaux pour le téléphone.

- Présentation du concept d'une « conciergerie rurale » par Isabelle BAPTISTE.

- Une minute de silence est observée par toutes les personnes présentes, en lien avec les attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris

Prochain conseil le 7 décembre 2015 à 19h.

La séance est levée à 20h.